

DECLARATION DE LA CFE CGC METIERS DE L'EMPLOI OCCITANIE AU CSE DU 8/02/2021

Nous tenons en préambule à rappeler notre émotion et le soutien que nous apportons à la famille de Patricia PASQUION, ainsi qu'à ses collègues et amis.

Nous remercions également la Direction régionale et la Direction générale pour le soutien apporté aux collègues de Valence Hugo et à la famille de Patricia, ainsi que pour les messages au personnel et les mesures prises, immédiates et sur le plus long terme même si nous aurions préféré que tous nos services soient fermés vendredi afin d'honorer la mémoire de notre collègue et de prendre en compte l'émotion du personnel, quel que soit son métier ou son statut.

Et nous soumettrons au vote de cette instance l'octroi d'une participation financière du CSE à la cagnotte destinée à la famille de notre collègue.

Sur le sujet de la sécurité qui sera abordé ce jour, nous rappelons que l'enquête policière doit aller à son terme.

Laissons la justice faire son travail !

Nous refusons et dénonçons tout amalgame qui consisterait à dire que cet acte est la conséquence des politiques de l'emploi et du traitement des DE. Si le drame qui vient d'avoir lieu nous interroge forcément, ni les agents, ni les actions que nous menons vers eux ne sont la cause de cet assassinat et de cette folie meurtrière. Nous ne pouvons pas nous réduire à un discours réducteur selon lequel la maltraitance des demandeurs d'emploi serait responsable de la maltraitance des agents ou que les tensions montent parce que les conseillers passent leur temps à contrôler les demandeurs d'emploi au lieu de les accompagner. Ce n'est pas respectueux du travail réalisé au quotidien par des équipes mobilisées et engagées et dangereux pour nos accueils.

Ce n'est pas parce que Pôle emploi se retrouve aujourd'hui sur le premier plan médiatique que l'on doit dire n'importe quoi et exploiter ce drame.

D'autant plus que certains voudraient faire des agences de pôle emploi des bunkers alors qu'ils se sont opposés avec virulence à l'installation d'une caméra de surveillance dans certaines agences au motif que cela portait atteinte à l'intimité des agents et constituait un moyen détourné de les surveiller ...

La mise en place de portiques (détecteurs de métaux), de vitres blindées, la fermeture totale à la réception du public ne sont pas des solutions globalement envisageables et ne correspondent pas à notre vision du service public de l'emploi mais surtout ne permettraient pas d'éviter une folie meurtrière telle que celle frappant notre collègue la semaine dernière. Si la sécurité est un sujet majeur pour nous, nous allons proposer des mesures concrètes et réalistes en complément de celles que nos délégué(e)s centraux (ales) ont présentées lors du CSEC consacré à cette thématique.

C'est dans un esprit constructif que nous aborderons cette problématique et que nous espérons faire avancer notre Etablissement vers davantage de sécurité, rassurer les collègues, prévenir et sanctionner les dérives inacceptables de certains demandeurs d'emploi.

CADRE

TECHNICIEN-NE*

AGENT DE MAÎTRISE

JE CHOISIS CFE-CGC MÉTIERS DE L'EMPLOI !

* À compter de D1, coefficient 551, ou conseiller-e ,niveau 3.

Retrouvez nos informations sur www.cfecgc-metiersdelemploi.fr